

PORTANT TARIFICATION DE LA VENTE D'ESPACES PUBLICITAIRES
DANS L'AGENDA 2018-2019 DE L'UCA

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, adoptés par délibération du 7 octobre 2016 ;

Vu la délibération n°2017-12-08-17 du Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 08 décembre 2017 donnant délégation au président, pour déterminer les tarifs, loyers et redevances, à l'exception des tarifs de diplômes universitaires et des droits Culture et Sport ;

ARRETE

La tarification de la vente d'espaces publicitaires dans l'agenda 2018-2019 de l'Université Clermont Auvergne, sachant que le format fermé du document sera de 140X210 mm, comme suit :

Format de l'espace	Taille	Prix
2 ^e de couverture	140X210 mm	1 500 € HT
3 ^e de couverture	140X210 mm	1 200 € HT
4 ^e de couverture	140X210 mm	1 500 € HT
Pour une page entière	140X210 mm	1 000 € HT
Pour une demi-page	140X105 mm	600 € HT
Pour un quart de page (bandeau)	140X52 mm	300 € HT

Fait à Clermont-Ferrand, le 28/05/2018

Le Président de l'Université Clermont Auvergne



Mathias BERNARD

- Transmis au contrôle de légalité le

29 MAI 2018

- Publié le

29 MAI 2018

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.